

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal tenue dans la salle de l'hôtel de ville à laquelle sont présentes mesdames les conseillères Doris Bourget, Allyson Cahill-Vibert, Andréanne Trudel Vibert et Doris Réhel et messieurs les conseillers Jerry Sheehan, Magella Warren, Jonathan Côté et Nicolas Ste-Croix sous la présidence de la mairesse, madame Cathy Poirier. Sont également présents monsieur Jean-François Kacou, directeur général, et madame Gemma Vibert, greffière.

Madame la mairesse annonce l'ouverture de la séance à 19 h.

**RÉS. NO. 310-2019 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Magella Warren et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière avec l'ajout des sujets suivants au point 8 – Affaires nouvelles :

- 8.1 Demande de Mme Brenda Jalbert, inspectrice en bâtiment – Prolongation de son congé sans solde
- 8.2 Offre de services professionnels d'AECOM – Réalisation d'une analyse des opportunités de mise en valeur de l'emprise de la rue à Bonfils dans le cadre de son réaménagement lors du remplacement de la conduite d'eau potable

**RÉS. NO. 311-2019 : ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, elle est dispensée de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 5 novembre 2019 et de la séance extraordinaire tenue le 29 novembre 2019.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Nicolas Ste-Croix et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que lesdits procès-verbaux soient et sont approuvés tels que rédigés par la greffière.

\*\*\*\*\*

**MOT DE LA MAIRESSE**

Point d'information sur différents dossiers et activités.

\*\*\*\*\*

**RÉS. NO. 312-2019 : NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Allyson Cahill-Vibert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de renouveler le mandat de madame la conseillère Doris Bourget à titre de mairesse suppléante pour une période de cinq (5) mois, conformément à l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, et qu'elle soit autorisée à exercer les pouvoirs de la mairesse lorsque celle-ci sera absente de la municipalité ou empêchée de remplir les devoirs de sa charge;

**QU'**elle soit également autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Percé, tous les documents pertinents pour la bonne marche de la Corporation.

**RÉS. NO. 313-2019 : CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2020**

Conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Nicolas Ste-Croix et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'établir comme suit le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020 :

DATE	HEURE
Mardi 14 janvier 2020	19 h
Mardi 4 février 2020	19 h
Mardi 3 mars 2020	19 h
Mardi 7 avril 2020	19 h
Mardi 5 mai 2020	19 h
Mardi 2 juin 2020	19 h
Mardi 7 juillet 2020	19 h
Mardi 4 août 2020	19 h
Mardi 1 <sup>er</sup> septembre 2020	19 h
Mardi 6 octobre 2020	19 h
Mardi 3 novembre 2020	19 h
Mardi 1 <sup>er</sup> décembre 2020	19 h

**RÉS. NO. 314-2019 : APPROBATION DES COMPTES**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Doris Bourget et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le conseil approuve la liste des déboursés pour la période du 1<sup>e</sup> novembre 2019 au 28 novembre 2019, au montant de 329 180,74 \$, et la liste des comptes à payer au 28 novembre 2019, au montant de 312 543,86 \$.

**RÉS. NO. 315-2019 : ÉNERGÈRE INC. – CONTRAT DE CONVERSION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC AU DEL – DÉCOMPTES N° 1 ET N° 2**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Nicolas Ste-Croix et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter les factures suivantes d'Énergère inc. représentant les demandes de paiement n° 1 et n° 2 dans le cadre du contrat de conversion du réseau d'éclairage public au DEL, et d'en autoriser le paiement :

Facture 4965 datée du 31 octobre 2019, au montant de 97 683,91 \$ taxes incluses  
Facture 5053 datée du 29 novembre 2019, au montant de 182 559,10 \$ taxes incluses;

D'approprier les deniers nécessaires au paiement de cette dépense à même les sommes disponibles au Règlement numéro 538-2019 décrétant une dépense et un emprunt de 413 500 \$ pour la conversion du réseau d'éclairage public au DEL.

**RÉS. NO. 316-2019 : OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PERCÉ – BUDGET 2019 RÉVISÉ AU 4 NOVEMBRE 2019**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Doris Réhel et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter le budget révisé de l'Office municipal d'habitation de Percé, en date du 4 novembre 2019, pour l'exercice financier 2019, dont les dépenses s'établissent à 300 700 \$ et les revenus à 283 410 \$, incluant la contribution de la Société d'habitation du Québec de 147 513 \$, auxquels s'ajoute la contribution de la Ville de Percé au montant de 16 390 \$.

**RÉS. NO. 317-2019 : OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PERCÉ – REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Doris Réhel et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que madame la conseillère Doris Bourget soit désignée pour représenter la Ville au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Percé en remplacement de monsieur le conseiller Magella Warren.

**RÉS. NO. 318-2019 : BUDGET 2020 ET PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité de fixer la date de la séance d'adoption du budget pour l'exercice financier 2020 et du programme triennal d'immobilisations au mercredi 18 décembre 2019, à 19 h, dans la salle de l'hôtel de ville.

**RÉS. NO. 319-2019 : CHARTRE DES VALEURS DE LA VILLE DE PERCÉ ET DE SES EMPLOYÉS**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Andréanne Trudel Vibert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le conseil adopte la « Charte des valeurs de la Ville de Percé et de ses employés », laquelle a été présentée le 29 novembre 2019 et signée par les membres du conseil et les employés.

**RÉS. NO. 320-2019 : SOUSSIONS – APPEL D'OFFRES SUR INVITATIONS – SERVICES PROFESSIONNELS EN GRAPHISME – CRÉATION D'UNE IMAGE DE MARQUE INSTITUTIONNELLE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'octroi d'un contrat de services professionnels en graphisme pour la création d'une image de marque institutionnelle;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agissait d'un appel d'offres « volontaire », le montant de la dépense projetée étant inférieur au seuil de dépense exigeant un appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QUE** trois (3) offres ont été reçues dans le délai fixé pour le dépôt des soumissions;

**CONSIDÉRANT QU'**un comité de sélection, mis sur pied par le directeur général en vertu d'un pouvoir délégué par le conseil municipal par le *Règlement numéro 419-2011*, a évalué les offres reçues;

**CONSIDÉRANT QUE** la disparité importante entre les prix soumis par chacun des soumissionnaires constitue un risque que la portée du mandat a pu être mal compris ou que ce mandat devrait être précisé;

**CONSIDÉRANT** l'importance de ce projet pour la Ville et qu'il est dans l'intérêt public pour que les ambiguïtés liées à la nature du mandat soient minimisées;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de son *Règlement numéro 517-2018 sur la gestion contractuelle*, la Ville n'était pas obligatoirement tenue de suivre les règles d'appel d'offres édictées par la *Loi sur les cités et villes* dans le cadre de ce projet qu'elle aurait pu procéder de gré à gré;

**CONSIDÉRANT QU'**avant de procéder à l'octroi d'un nouveau contrat pour ce projet, la Ville désire prendre les mesures utiles afin de clarifier ses besoins et donc, le mandat à être accordé, de façon à en assurer une bonne exécution;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Allyson Cahill-Vibert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

**QUE**, pour, notamment, les motifs invoqués au préambule de la présente, la Ville de Percé rejette l'ensemble des offres reçues dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation identifié au préambule;

**QUE** la Ville, tel que le lui permet notamment son Règlement sur la gestion contractuelle, procède à une analyse plus précise de ses besoins qui pourra comprendre, notamment, la rencontre avec toute firme susceptible de pouvoir dispenser ce type de service et, par la suite, décider de la démarche à adopter pour l'octroi d'un contrat en conformité avec, notamment, le Règlement sur la gestion contractuelle.

**RÉS. NO. 321-2019 : VENTE – SECTION D'ANCIENNE ROUTE SISE SUR LE LOT 6 268 412**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Nicolas Ste-Croix et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Ville de Percé vende à monsieur Lyde Simoneau, la section de l'ancienne route 6, d'une superficie de 49,0 mètres carrés, sise sur le lot 6 268 412, cadastre du Québec;

**QUE** cette vente soit faite pour la somme de 300 \$ plus les taxes applicables, soit au prix minimum tel qu'établi à l'intérieur de la résolution numéro 141-2007 adoptée le 17 avril 2007;

**QUE** la mairesse et la greffière soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville de Percé, tout document permettant de donner suite à la présente résolution.

**RÉS. NO. 322-2019 : CARNET DE SANTÉ DE L'ÉGLISE SAINT-MICHEL DE PERCÉ**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jerry Sheehan et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter la proposition d'honoraires en architecture de Vachon Roy Architectes, datée du 21 novembre 2019, relativement à la réalisation d'un carnet de santé pour le bâtiment « Église Saint-Michel de Percé », et ce, pour un montant de 6 500 \$ plus taxes toutes dépenses incluses.

Ce mandat s'inscrit dans le cadre du projet « Percé en gala » de la Ville de Percé.

**RÉS. NO. 323-2019 : TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DE GRANDE-RIVIÈRE**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Doris Réhel et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de renouveler l'adhésion de la Ville à la Télévision communautaire de Grande-Rivière pour l'année 2019-2020 et d'engager à cet effet un montant de 50 \$ plus taxes représentant le coût de la cotisation annuelle.

**RÉS. NO. 324-2019 : LA SAUCETTE AU PROFIT D'OPÉRATION ENFANT SOLEIL**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Allyson Cahill-Vibert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Ville de Percé accorde une aide financière de 1 500 \$ à la Saucette au profit d'Opération Enfant Soleil pour l'organisation de la huitième édition qui se tiendra à Percé le 14 décembre prochain.

**RÉS. NO. 325-2019 : APPLICATION WEB MEMENTO URGENCE**

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Ville de Percé de communiquer en temps réel avec ses citoyens en situation d'urgence;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chandler a signé un contrat avec monsieur Samuel Dubé Roussy pour la mise en œuvre de l'application Web MEMENTO URGENCE au coût de 6 000 \$ et les coûts récurrents de 3 320 \$ par année;

**CONSIDÉRANT** la possibilité pour les autres municipalités de la MRC d'avoir accès à cette application Web permettant aux citoyens de s'enregistrer à une liste de diffusion pour recevoir des alertes de la part des autorités municipales lorsqu'une situation dite urgente se présente;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Doris Réhel et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Ville de Percé adhère au projet de la Ville de Chandler;

**QUE** les coûts de l'application soient partagés équitablement entre les municipalités de la MRC du Rocher-Percé, soit au prorata du nombre d'habitants de chaque municipalité.

**RÉS. NO. 326-2019 : POSTE RÉGULIER À TEMPS COMPLET D'OUVRIER-OPÉRATEUR**

Suite à l'affichage à l'interne dans le but de combler un poste régulier à temps complet d'ouvrier-opérateur devenu vacant suite à la démission d'un employé, **IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Allyson Cahill-Vibert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de procéder à l'engagement de monsieur Jason Quirion à compter du 9 décembre 2019, et suivant les conditions de travail prévues à la convention collective liant la Ville à ses salariés.

**RÉS. NO. 327-2019 : ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS SAISONNIERS – HIVER 2019-2020**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Andréanne Trudel Vibert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le directeur général à procéder à l'engagement des employés saisonniers pour l'hiver 2019-2020 selon la liste déposée au conseil, et ce, au fur et à mesure des besoins et suivant les disponibilités budgétaires.

**RÉS. NO. 328-2019 : BANQUE DE CANDIDATS – OUVRIERS-OPÉRATEURS TEMPORAIRES (HIVER)**

Suite à l'affichage à l'externe dans le but de créer une banque d'ouvriers-opérateur temporaires pour la saison hivernale, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Nicolas Ste-Croix et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de retenir la candidature des personnes suivantes qui seront assujettis à une période d'essai tel que prévu à la convention collective liant la Ville à ses salariés :

- M. Jean-Philippe Cloutier
- M. Roy Laflamme
- M. Steven Bond Quirion.

**RÉS. NO. 329-2019 : DÉNEIGEMENT DE L'ALLÉE PARTANT DE LA ROUTE 132 POUR SE RENDRE AU CAMPING DE LA BAIE-DE-PERCÉ ET AU BÂTIMENT DU GÉOPARC**

**CONSIDÉRANT QU'**en 2014, la Ville de Percé a fait l'acquisition du camping de la Baie-de-Percé et est, par conséquent, devenu propriétaire de la voie d'accès qui y mène à partir de la route 132;

**CONSIDÉRANT QUE** la première année, la Ville a signé, avec l'Association Coopérative de Consommation de Percé, le même type d'entente que cette dernière avait avec la Sépaq pour lui permettre d'entretenir cette voie en période hivernale;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la construction du bâtiment du Géoparc et du stationnement public, la voie d'accès est utilisée par plus d'usagers et que la Ville a accepté, à la demande de l'Association Coopérative et du Géoparc, de faire l'entretien de cette allée;

**CONSIDÉRANT QU'**il a lieu de reconnaître cet engagement de la Ville;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Allyson Cahill-Vibert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Ville de Percé continue à procéder au déneigement de la voie d'accès menant au camping de la Baie-de-Percé et au bâtiment du Géoparc et au stationnement public incluant le chemin perpendiculaire au bâtiment.

**RÉS. NO. 330-2019 : PRÉPOSÉ AQUEDUC ET ÉGOUT**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entretien et l'opération des installations d'eau potable et d'assainissement des eaux usées de la Ville de Percé sont présentement assurés par deux employés, soit le chef opérateur à l'usine d'épuration des eaux usées et un ouvrier-opérateur;

**CONSIDÉRANT QUE** dans un souci d'efficacité et de contrôle budgétaire, la Ville a vérifié la possibilité de n'avoir qu'un opérateur pour les deux postes;

**CONSIDÉRANT QUE** cette analyse ne vise en rien les compétences et les aptitudes des opérateurs actuels;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville en est venue à la conclusion que ces tâches peuvent être accomplies par une seule personne, en autant qu'elle puisse compter sur du personnel de soutien;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jerry Sheehan et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'abolir le poste de « chef opérateur à l'usine d'assainissement des eaux usées » et de le remplacer par un poste de « chef opérateur aqueduc et égout »;

**DE** procéder à l'affichage à l'interne pour combler ce nouveau poste;

D'informer, par lettre, le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Percé (CSN) de cette modification de poste;

ET de procéder à la formation d'employés pour assister ou remplacer le chef opérateur aqueduc et égout en cas de besoin.

**RÉS. NO. 331-2019 : DÉCOMPTE PROGRESSIF #1 – 9001-8839 QUÉBEC INC.  
– CONTRAT « RECONSTRUCTION DU POSTE DE POMPAGE PP-3 »**

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Bourget et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter le décompte progressif #1, au montant de 161 940 \$ plus taxes, présenté par 9001-8839 Québec inc. en date du 28 novembre 2019 dans le cadre du contrat de reconstruction du poste de pompage PP-3, tel que recommandé par Tetra Tech QI Inc., et d'autoriser le paiement d'un montant de 145 746 \$ plus taxes, après application de la retenue contractuelle de 10 %.

**RÉS. NO. 332-2019 : RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE SUR LE LOT 4 900 174, CADASTRE DU QUÉBEC, SITUÉ SUR LA ROUTE 132 EST À SAINT-GEORGES-DE-MALBAIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a adopté, le 9 juin 1998, le *Règlement numéro 262-98 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a adopté, le 23 septembre 2008, le *Règlement numéro 308-2008* modifiant le *Règlement numéro 262-98* afin d'assujettir la délivrance de permis pour la construction d'un bâtiment principal à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions sur l'ensemble du territoire;

**CONSIDÉRANT** la demande présentée pour l'approbation des plans relatifs à la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 4 900 174, cadastre du Québec, situé sur la route 132 Est à Saint-Georges-de-Malbaie;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, datée du 28 novembre 2019, d'accepter les plans déposés;

**POUR CES CONSIDÉRATIONS, IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Nicolas Ste-Croix et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le conseil approuve les plans déposés par la propriétaire pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 4 900 174, cadastre du Québec, situé sur la route 132 Est à Saint-Georges-de-Malbaie.

**RÉS. NO. 333-2019 : RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – AGRANDISSEMENT DU GARAGE PRIVÉ SUR LE LOT 5 083 056, CADASTRE DU QUÉBEC, SITUÉ SUR LA ROUTE 132 EST, À CANNES-DE-ROCHES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a adopté, le 9 juin 1998, le *Règlement numéro 262-98 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

**CONSIDÉRANT QUE** les plans relatifs à la construction ou l'agrandissement d'un garage dont la superficie dépasse la superficie maximale permise à l'intérieur (60 m<sup>2</sup>) ou à l'extérieur (100 m<sup>2</sup>) d'un périmètre d'urbanisation, selon le cas, est assujettie à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions;

**CONSIDÉRANT** la demande présentée pour l'agrandissement du garage privé sis sur le lot 5 083 056, cadastre du Québec, route 132 Est, Cannes-de-Rocher, situé à l'extérieur d'un périmètre d'urbanisation;

**CONSIDÉRANT QUE** la superficie du garage agrandi sera de 134 mètres carrés;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, datée du 28 novembre 2019, d'accepter les plans tels que déposés;

**POUR CES CONSIDÉRATIONS, IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Doris Réhel et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le conseil approuve les plans tels que déposés par

le propriétaire pour l'agrandissement du garage privé sur le lot 5 083 056, cadastre du Québec, situé sur la route 132 Est, Cannes-de-Roches.

**RÉS. NO. 334-2019 : ANALYSE DE POTENTIELS DE MISE EN VALEUR DU SITE DE LA TÊTE D'INDIEN**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Nicolas Ste-Croix et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de services professionnels de AECOM, datée du 21 novembre 2019, en deux étapes, relativement à la réalisation d'une analyse des potentiels de mise en valeur du site de la « Tête d'Indien », et ce, pour un montant 15 600 \$ plus taxes pour la première étape et, s'il y a lieu, un montant de 5 100 \$ plus taxes pour la deuxième étape;

D'approprier les deniers nécessaires au paiement de cette dépense par un virement de l'excédent de fonctionnement non affecté au compte excédent de fonctionnement affecté – activités de fonctionnement.

**RÉS. NO. 335-2019 : PLANS ET DEVIS – AMÉNAGEMENT DE LA HALTE ROUTIÈRE DE BARACHOIS**

**CONSIDÉRANT QUE** le 2 juillet 2019, la Ville a accepté l'offre de services de Pesca Environnement inc., datée du 19 juin 2019, au montant de 51 000 \$ plus taxes, relativement à la conception des aménagements et la préparation des plans et devis du Plan d'aménagement de la halte municipale de Barachois pour lequel une demande d'aide financière a été déposée dans le cadre du Programme Affluents Maritime;

**CONSIDÉRANT QUE** des modifications ont été apportées au projet suite aux résultats de la première étape du mandat, ce qui a pour conséquence de diminuer les frais d'expertises;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jonathan Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'addenda à l'offre de services de Pesca Environnement inc., daté du 21 novembre 2019, avec un budget d'honoraires révisé à 39 800 \$;

**DE** réduire, en conséquence, l'affectation faite à l'excédent de fonctionnement, soit une diminution de 11 758,60 \$.

**RÉS. NO. 336-2019 : COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE BARACHOIS ET LES ENVIRONS**

**CONSIDÉRANT QUE** le 14 mai 2019, la Ville de Percé appuyait le Comité de développement de Barachois et les environs (CDBE) dans le cadre de son projet d'aménagement d'un circuit multifonctionnel de découverte du barachois de Malbaie;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de ce projet, le CDBE souhaite construire une passerelle qui serait implantée parallèlement au pont ferroviaire surplombant l'embouchure du barachois de Malbaie et l'aménagement d'une passerelle sous le premier palier du pont ferroviaire afin de créer un lien physique accessible et sécuritaire entre la halte routière et la plage de Barachois;

**CONSIDÉRANT** l'importance des enjeux que représente l'implantation de ces deux passerelles pour le développement du projet de circuit multifonctionnel de découverte du barachois de Malbaie et, conséquemment, pour l'amélioration du cadre de vie et du développement touristique du secteur de Barachois à Coin-du-Banc;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jonathan Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Ville de Percé appuie le CDBE dans ses démarches auprès du ministère des Transports du Québec pour l'implantation de deux passerelles sur le pont ferroviaire de Barachois.

**RÉS. NO. 337-2019 : COMITÉ ZIP GASPÉSIE – PROJET « SENSIBILISATION AUX MILIEUX CÔTIERS PAR LA BANDE DESSINÉE ET UNE TOURNÉE DES CLASSES »**

**CONSIDÉRANT** les impacts anthropiques sur la biodiversité et les milieux côtiers de la Gaspésie;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'une sensibilisation de la population aux impacts côtiers causés par les usagers de la côte;

**CONSIDÉRANT** le projet de bande dessinée et de tournée de classes de niveau primaire des municipalités gaspésiennes pour la sensibilisation aux milieux côtiers déposé par le Comité ZIP Gaspésie;

**POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Andréanne Trudel Vibert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Ville de Percé appuie le projet déposé par le Comité ZIP Gaspésie qui aura comme principal objectif de créer une bande dessinée et de faire une tournée des classes de niveau primaire dans les municipalités gaspésiennes, pour sensibiliser la population et notamment les plus jeunes à la préservation des milieux côtiers en adoptant un comportement écoresponsable;

**QUE** la Ville de Percé s'engage à publier sur son site Internet la bande dessinée en 2021 ainsi qu'en 2022.

**RÉS. NO. 338-2019 : ENTRETIEN DES TOILETTES PUBLIQUES DU PAVILLON DES GRANDES-MARÉES AU COURS DE LA PÉRIODE HIVERNALE**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jerry Sheehan et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la mairesse et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat à l'intervenir avec monsieur Félix Vibert relativement à l'entretien des toilettes publiques du Pavillon des Grandes-Marées au cours de la saison hivernale 2019-2020.

**RÉS. NO. 339-2019 : SOUSSIONS – APPEL D'OFFRES PUBLIC – RÉNOVATIONS AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE BARACHOIS**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'appel d'offres public pour des travaux de rénovation au centre communautaire de Barachois, deux soumissions ont été reçues;

**CONSIDÉRANT QU'**au terme de l'analyse de ces soumissions, celle de L'Avant-Garde Construction, au montant de 163 900 \$ toutes taxes incluses, s'avère la plus basse conforme;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jonathan Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter la soumission de L'Avant-Garde Construction au montant de 163 900 \$ toutes taxes incluses;

**D'autoriser** la mairesse et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat à intervenir entre les parties;

**D'approprier** les deniers nécessaires au paiement de cette dépense, soit un montant net de 149 662,55 \$ :

- d'une part, à même l'aide financière de 82 000 \$ accordée par Emploi et Développement social Canada;
- et d'autre part, pour le solde, soit un montant de 67 662,55 \$, par un virement de l'excédent de fonctionnement non affecté au compte excédent de fonctionnement affecté – activités d'investissement.

**RÉS. NO. 340-2019 : BIBLIOTHÈQUE DE CAP D'ESPOIR – RESPONSABLE**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jerry Sheehan et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que madame Maria Langlois soit désignée responsable de la bibliothèque de Cap d'Espoir.

**RÉS. NO. 341-2019 : FESTIVAL PERCÉ-NEIGE DE PERCÉ – FESTI-NEIGE 2020**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Magella Warren et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Ville de Percé autorise Le Festival Percé-Neige de Percé à utiliser le terrain et les stationnements du parc des Loups-Marins ainsi que la salle hall d'entrée et les toilettes publiques du pavillon des Grandes-Marées pour la tenue de ses activités dans le cadre du Festi-Neige 2020 qui aura lieu du 14 au 17 février.



## RÉS. NO. 342-2019 : DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Nicolas Ste-Croix et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de verser les aides financières suivantes :

Organismes	Projet - Activité	Montant d'aide
Cercle de fermières de Val d'Espoir	Achat d'une machine à coudre	689 \$
Cercle de fermières de Bridgeville	Salon des métiers d'art 2019	500 \$
Comité de développement de Barachois et les environs	Marché communautaire mensuel estival et Marché de Noël	500 \$
Club de l'âge d'or 50+ Vue de la Montagne	Événements musicaux	500 \$
L'Oasis de Percé	Journée Betty Tardif	500 \$
Comité de gestion de la salle communautaire de Val d'Espoir	Marché de Noël	500 \$
Légion Royale Canadienne, Filiale Rocher Percé #261	Fête de Noël pour les enfants	500 \$
Bibliothèque de Cap d'Espoir	Fête de Noël pour les enfants	200 \$
Club de l'âge d'or l'Anneau d'Or de Cap-d'Espoir	Organisation d'activités	2 000 \$
École secondaire du Littoral	Équipe de volley-ball	500 \$
Comité de Bienfaisance de Saint-Georges-de-Malbaie	Réparation du plafond et de la porte d'entrée du centre communautaire	3 000 \$ sur présentations de pièces justificatives
La course xpress de Percé	Courses en patins à glace, édition 2020	1 500 \$

## AFFAIRES NOUVELLES

### RÉS. NO. 343-2019 : CONGÉ SANS SOLDE – MME BRENDA JALBERT

**CONSIDÉRANT QUE** le 5 novembre 2019, le conseil municipal accordait un congé sans solde à madame Brenda Jalbert, inspectrice en bâtiment, et ce, pour une durée de deux mois débutant le 4 novembre 2019 avec possibilité de renouvellement pour un mois additionnel;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Jalbert a informé la Ville qu'elle souhaitait se prévaloir de cette possibilité de renouvellement;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Nicolas Ste-Croix et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de prolonger le congé sans solde de madame Jalbert pour un mois additionnel.

### RÉS. NO. 344-2019 : RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE À BONFILS

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Allyson Cahill-Vibert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de services professionnels de AECOM, datée du 10 décembre 2019, relativement à la réalisation d'une analyse des opportunités de mise en valeur de l'emprise de la rue à Bonfils de manière à rehausser le cadre de vie urbain et la sécurité des déplacements piétonniers, dans le cadre du réaménagement de cette rue lors du remplacement de la conduite d'eau potable qui s'inscrit dans le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023), et ce, pour un montant 10 300 \$, incluant les honoraires et les dépenses, mais excluant les taxes;

D'approprier les deniers nécessaires au paiement de cette dépense à même les sommes disponibles dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023)

Aucune autre affaire nouvelle n'étant portée à l'attention du conseil, madame la mairesse annonce l'ouverture de la période de questions.

**ADVENANT 20 H 17**, monsieur le conseiller Magella Warren propose la levée de la présente séance.

---

**CATHY POIRIER,  
MAIRESSE**

---

**GEMMA VIBERT,  
GREFFIÈRE**

En signant ce procès-verbal, je reconnais que je signe toutes et chacune des résolutions qu'il contient.

---

**CATHY POIRIER,  
MAIRESSE**